

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 12-16 juin 2006

RAPPORTS OPÉRATIONNELS

Point 10 de l'ordre du
jour

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS DE LA LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT L'IPSR 10488.0 EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Aide au redressement pour les groupes vulnérables

Nombre de bénéficiaires	1,9 million
Durée du projet	1 ^{er} juin 2006–30 mai 2008
Quantité totale de produits fournis par le PAM	150 000 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût total pour le PAM	102 000 000

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2006/10-B
23 mai 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB*: M. A. Banbury tél.: 066513-2505

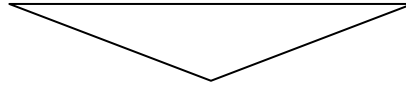
Attachée de liaison, ODB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* ODB: Bureau régional de Bangkok (Asie)



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du "Rapport sur l'état d'avancement des négociations de la lettre d'entente concernant l'IPSR 10488.0 en République populaire démocratique de Corée" (WFP/EB.A/2006/10-B).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.



HISTORIQUE

1. Le 23 février 2006, au cours de sa première session ordinaire, le Conseil a adopté la décision suivante: "le Conseil a approuvé l'IPSR République populaire démocratique de Corée 10488.0 "Aide au redressement pour les groupes vulnérable en République populaire démocratique de Corée" (WFP/EB.1/2006/8/3). Il a demandé au Secrétariat de mettre en place, à la discrétion du Directeur exécutif, des consultations informelles avec le Conseil concernant les négociations avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée sur la lettre d'entente et de présenter un rapport écrit au Conseil en juin 2006."
2. À la suite de la décision du Conseil, le PAM a immédiatement engagé des consultations sur une nouvelle lettre d'entente au niveau national. En raison de l'importance de la question et de la priorité que lui a attribuée le Conseil, le Directeur exécutif a demandé au Vice-Directeur exécutif, M. Jean-Jacques Graisse, de se rendre à Pyongyang pour communiquer directement les vues du Conseil au Gouvernement et accélérer les négociations. M. Graisse, qui était accompagné du Directeur régional pour l'Asie, M. Anthony Banbury, a effectué cette mission du 14 au 16 mars 2006.
3. M. Graisse a eu des entretiens constructifs avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères, M. Choe Su Hon, et le Directeur général des organisations internationales du Ministère des Affaires étrangères, M. Ri Hung Sik. Des échanges de vues ont eu lieu simultanément entre des fonctionnaires du PAM et des fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères en vue de se mettre d'accord sur le texte de la future lettre d'entente. La mission de M. Graisse a confirmé que les deux parties sont fermement déterminées à ce que les activités du PAM se poursuivent en République populaire démocratique de Corée. Elles ont toutes deux apporté leur appui à l'IPSR approuvée et sont convenues de collaborer dans le cadre de cette intervention.
4. Les entretiens de M. Graisse ont fait ressortir trois questions principales: i) l'ampleur relative des interventions — nutrition maternelle et infantile, alimentation scolaire et aide alimentaire pour le développement communautaire; ii) l'accès et les dispositifs de suivi; et iii) le champ géographique de l'opération du PAM. Au terme de la mission de M. Graisse, un accord avait été atteint sur la plupart des questions en suspens; des négociations sur les questions restant à régler ont été menées par le bureau de pays du PAM en consultation avec le bureau régional pour l'Asie et le siège.
5. Le 17 avril, l'accord s'était réalisé sur toutes les questions importantes; des points techniques secondaires étaient encore à l'étude. Le 21 avril, conformément à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 2006, le Directeur exécutif a tenu des consultations informelles avec le Conseil sur l'état d'avancement des négociations avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la lettre d'entente; à l'issue de ces consultations qui ont permis de dégager un consensus, il a informé le Conseil qu'il entendait procéder à la signature de la lettre d'entente.
6. Les jours suivants, les dernières questions techniques ont été réglées et le PAM et la République populaire démocratique de Corée sont parvenus à un accord sur le texte de la lettre d'entente. Le Directeur exécutif a approuvé la lettre d'entente et chargé M. Banbury de la signer par délégation de pouvoirs. La lettre a été signée à Pyongyang le 10 mai 2006 par M. Banbury et M. Ri Hung Sik en sa qualité de Secrétaire général du Comité national de coordination pour le PAM.



7. Cette lettre d'entente affirme la volonté du PAM de fournir des vivres à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les femmes et les jeunes enfants, et de soutenir l'action de redressement du Gouvernement dans le domaine de la sécurité alimentaire. L'état sanitaire et nutritionnel des groupes les plus vulnérables sera amélioré par le biais de programmes de nutrition maternelle et infantile, d'alimentation scolaire et de production alimentaire locale. L'objectif de parvenir à la sécurité alimentaire que le Gouvernement s'est fixé à long terme sera appuyé grâce à des initiatives à assise communautaire au titre d'activités "vivres en faveur du développement communautaire".

PRINCIPAUX POINTS DE LA LETTRE D'ENTENTE

8. La lettre d'entente prévoit les meilleures conditions d'opération qui aient pu être négociées dans les conditions actuelles.

Accès sur le terrain

9. Un accord a été réalisé sur la base du principe du PAM "pas d'accès, pas de vivres". La lettre d'entente confirme que le PAM aura accès aux bénéficiaires qui reçoivent son aide, aux endroits où ils la reçoivent. Elle stipule que le PAM aura accès aux institutions bénéficiaires, telles que les orphelinats, les hôpitaux, les jardins d'enfants, les crèches et les écoles primaires et que chaque projet "vivres en faveur du développement communautaire" pourra faire l'objet de trois visites, une avant, une pendant et une après la mise en œuvre. Les agents du PAM auront accès aux points d'entrée par voie maritime ou ferroviaire où les produits arrivent ainsi qu'aux entrepôts et aux centres de distribution publique.

Sélection géographique

10. La lettre d'entente prévoit un ciblage géographique initial de l'IPSR mais ménage une marge de souplesse permettant d'élargir ultérieurement l'aide à des zones vulnérables supplémentaires; ces élargissements devront être examinés et approuvés aux réunions conjointes d'examen des programmes organisées depuis peu chaque trimestre entre le Comité national de coordination et le PAM.
11. Trente comtés cibles ont été retenus pour la phase de démarrage de l'opération; 20 comtés supplémentaires devraient en principe être choisis ultérieurement d'un commun accord et associés à l'opération à mesure que des ressources seraient disponibles. Les deux parties sont convenues de ne pas élargir l'aide du PAM à plus de 50 comtés pour le moment; les ressources initiales seront concentrées de façon à en tirer le meilleur parti.

Évaluations

12. Des examens seront effectués pour évaluer l'impact de l'IPSR en mesurant l'effet de l'aide du PAM sur la situation alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires et en évaluant la situation générale de la sécurité alimentaire dans les communautés des zones visées.
13. Le PAM a insisté pour que l'impact nutritionnel de son aide soit inclus dans ces évaluations car on ignore si des évaluations nutritionnelles conjointes auxquelles participeraient le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Gouvernement seront autorisées à l'avenir. La dernière enquête de ce genre a eu lieu en 2004.



Production alimentaire locale

14. Pendant la phase initiale de l'opération, les huit fabriques locales énumérées ci-dessous seront rouvertes pour assurer l'alimentation scolaire et l'aide aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux jeunes enfants vivant dans les hôpitaux et les orphelinats.
 - i) Hamhung Biscuit
 - ii) Hamhung CSM (lait de maïs-soja)
 - iii) Hamhung CMB (mélange céréales-lait)
 - iv) Sinuiju Biscuit
 - v) Huichon CMB (mélange céréales-lait)
 - vi) Pyongyang RMB (mélange riz-lait)
 - vii) Munchon Biscuit
 - viii) Pyongyang CMB (mélange céréales-lait)
15. À mesure que l'opération sera élargie à de nouveaux comtés, le PAM pourra envisager de rouvrir certaines des 11 autres usines.

Dispositions diverses

16. Le Comité national de coordination sera le principal partenaire d'exécution; il assurera au PAM des contacts directs avec les ministères, ce qui n'était pas possible dans le passé.
17. Pour la première fois depuis le début des interventions en République populaire démocratique de Corée, le Gouvernement a accepté de prendre en charge les frais de location du bureau de pays du PAM.
18. Le PAM sera autorisé pour la première fois à installer des appareils radio à haute fréquence dans ses véhicules de façon à couvrir l'ensemble du territoire, comme il le demandait depuis le début de ses opérations dans le pays. L'autorisation ainsi donnée par le Gouvernement d'utiliser des appareils à haute fréquence indépendamment du système à très haute fréquence récemment installé à Pyongyang permettra de renforcer sensiblement la sécurité du personnel et l'efficacité des opérations du PAM.